

---

---

**RAPPORT D'ENQUÊTE**

**Projet d'établissement d'un dépôt  
de matériaux secs à Saint-Alban par  
Construction et pavage Portneuf inc.**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

---

Édition et diffusion :  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
625, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 2G5

Téléphone : (418) 643-7447

5199, rue Sherbrooke Est, porte 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-7790 ou  
(sans frais) 1 800 463-4732

---

Les documents de la période d'information et de consultation publiques ainsi que ceux déposés lors de l'enquête sont disponibles pour consultation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.



Québec, le 15 avril 1997

Monsieur David Cliche  
Ministre de l'Environnement et de la Faune  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet d'établissement d'un dépôt de matériaux secs à Saint-Alban par Construction et pavage Portneuf inc.

Le mandat a été amorcé le 7 avril 1997 et s'est terminé le 11 avril suivant. Monsieur Jean-Maurice Mondoux présidait les travaux de la commission.

Après enquête, la commission a constaté que les circonstances ne se prêtaient pas à une médiation et qu'il convenait de mettre fin à ses travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

André Harvey







Québec, le 11 avril 1997

Monsieur André Harvey, président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
625, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 2G5

Monsieur le Président,

La présente a pour objet de vous faire rapport du mandat que vous m'avez confié le 1<sup>er</sup> avril dernier concernant le projet d'établissement d'un dépôt de matériaux secs à Saint-Alban par Construction et pavage Portneuf inc. Selon son libellé, le soussigné se devait de faire «enquête et, si les circonstances s'y prêt[ai]ent, de procéder à une médiation environnementale [...] à compter du 7 avril 1997».

À la suite de la période d'information statutaire tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1996, deux demandes d'audience ont été adressées au Ministre.

La première invoquait notamment l'accès trop facile au DMS, l'insuffisance des mesures de récupération, de recyclage, de réemploi et de valorisation proposées, l'incertitude quant à la provenance et la nature des matériaux à enfouir, des lacunes au chapitre des garanties de responsabilité à court, moyen et long terme, l'absence de contrôle public sur l'enfouissement et le suivi postfermeture. Les requérants se disaient ouverts, par ailleurs, à toute médiation dans la mesure où elle pourrait «apporter des éléments de réponse valables et concrets aux préoccupations de la population concernant ce projet d'implantation».

Quant à la seconde, elle remettait en question l'existence même de l'éventuel DMS compte tenu du fait qu'au moment de sa rédaction, «la Régie intermunicipale de gestion des déchets du secteur Ouest de Portneuf (RIGDSOP) [était] susceptible de disposer sous peu et à quelques kilomètres de l'endroit visé d'un espace pour enfouir les matériaux secs produits dans la région». De fait, le projet de la RIGDSOP a fait l'objet d'une médiation environnementale menée par le BAPE du 3 février au 3 avril dernier, dont le rapport n'a pas encore été rendu public. Néanmoins il appert qu'elle a conduit au retrait de la demande d'audience publique.

Par ailleurs, la requête faisait aussi état du volume considéré pour le projet, de l'effet d'entraînement qu'il pourrait éventuellement exercer sur les autres carrières et sablières de la région de même que des «risques de contamination de la nappe d'eau par l'enfouissement de déchets dangereux».



Une rencontre a été organisée avec les requérants le 9 avril, à Saint-Marc-des-Carières. Pour l'essentiel, elle visait à les informer du cadre dans lequel s'inscrit la médiation en environnement et à s'assurer de leur consentement à y participer.

L'information a donc porté sur :

- le mandat confié au BAPE et le code de déontologie s'appliquant au commissaire-enquêteur ;
- la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et particulièrement son volet public ;
- le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et ses commissions ;
- le contexte légal et réglementaire pertinent à l'autorisation du projet en question ;
- la nature de la médiation et les procédures qui l'encadreraient éventuellement.

Par la suite, le commissaire-enquêteur a résumé les motifs invoqués à l'appui des demandes d'audience et a demandé aux requérants s'ils consentaient à s'engager dans le processus de médiation.

Les auteurs de la première requête ont soutenu que les conditions qui prévalaient au moment de la rédaction de leur demande avaient évolué et qu'ils ne croyaient plus que la médiation pourrait «apporter des éléments de réponse valables et concrets aux préoccupations de la population concernant ce projet d'implantation».

Quant aux auteurs de la seconde, ils ont réitéré qu'ils s'opposaient à la réalisation même du projet et que, dans les circonstances, aucune mesure d'atténuation supplémentaire résultant de la médiation ne saurait les satisfaire.

Constatant que les circonstances ne se prêtaient pas à une médiation, le commissaire-enquêteur a choisi de mettre un terme à ses démarches et il en a avisé les requérants sur-le-champ. Le lendemain, sa décision était également communiquée à l'initiateur du projet.

On trouvera en annexe les détails pertinents qui concernent la réalisation de ce mandat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean-Maurice Mondoux

---

## **Annexe 1**

# **Les renseignements relatifs au mandat d'enquête**



Le ministre de l'Environnement  
et de la Faune

Québec, le 21 mars 1997

**Monsieur André Harvey**  
**Président**  
**Bureau d'audiences publiques**  
**sur l'environnement**  
625, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 2G5

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Faune et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet d'établissement d'un dépôt de matériaux secs Banc Rodgers à Saint-Alban par Construction & Pavage Portneuf inc., et ce, à compter du 7 avril 1997.

Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation.

Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**DAVID CLICHE**

p.j.

Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 643-8259  
Télocopieur : (418) 643-4143

Bureau 3860  
5199, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-8374  
Télocopieur : (514) 873-2413



## Le commissaire-enquêteur et son équipe

---

<u>Le commissaire-enquêteur</u>	<u>Son équipe</u>
Jean-Maurice Mondoux	Élise Amyot, agente d'information Marie Anctil, agente de secrétariat Lucie Corriveau, analyste Ginette Giasson, secrétaire de commission

## La documentation<sup>1</sup> de l'enquête

### La transcription

D5 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT.  
Transcription – Projet d'établissement d'un dépôt de matériaux secs à Saint-Alban  
par Construction et pavage Portneuf inc.

D5.1 Séance du 9 avril 1997, Saint-Marc-des-Carrières, 17 pages.

### Communication

CM1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Liste des centres de consultation ouverts pour la période de l'enquête, avril 1997, 2 pages.*

CM2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse, 3 avril 1997, 2 pages.*

---

1. Les documents relatifs à la période d'information et de consultation publiques sont également disponibles dans les centres de consultation.

---